

GROUPE 2 HERBICIDE

FLORASUSTAR®

HERBICIDE

CÉRÉALES À PAILLE

Suspension concentrée (SC)
50 g/L (4.85% p/p) de florasulame

1 L

life scientific®



Consulter ce livret avant toute utilisation.
RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL
RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur :
www.quickfds.com.
N° de lot et date de fabrication : voir emballage
Fabriqué en UE

Distribué par : Life Scientific France, 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest.
www.lifescientific.com



FLORASUSTAR® est un herbicide anti-doctylédones de post-lévé des céréales à paille. Très efficace sur Gaillet, il s'utilise à la dose de 75 à 125 mL/ha (voir détails à l'intérieur du livret).

Détenteur de l'AMM et EMB : Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Ireland
Type d'action : Herbicide de post-lévé (HRAC 2 [anciennement B])
Formulation : **Suspension concentrée (SC)**
Composition : **50 g/L (4.85% p/p) de florasulame**

ATTENTION



FLORASUSTAR® (N° d'A.M.M. : 2150130)

- H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EU408 Contient de la 1,2-Benzisothiazolin-3-one. Peut déclencher une réaction allergique.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P501 Éliminer le contenu/réceptif dans une installation agréée d'élimination des déchets.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit à une dose supérieure à 75 mL/ha avant repos végétatif.
SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit à une dose supérieure à 75 mL/ha avant repos végétatif.
SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur céréales d'hiver.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les applications avant repos végétatif.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications après repousse de végétation sur céréales d'hiver.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur céréales de printemps.
- Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013):
Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
Délai de rentrée : 6 heures.

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. **En cas de projection dans les yeux :** rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin et consulter un spécialiste. **En cas d'inhalation :** en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. **En cas d'ingestion :** rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité. En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

UF1 : RRH-88RA-F00H-W1AD

GTIN 05391534940517



5

170110407801_V11

DESSCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

Le florasulame appartient au groupe HRAC 2 (anciennement B) des inhibiteurs de l'acétolactate synthase (ALS), famille des triazolopyrimidines. Absorbé principalement par les feuilles, le florasulame est transporté dans la plante par la sève. Le florasulame inhibe la croissance de la plante par inhibition de l'ALS, entraînant ainsi la mort de la plante.

Tableau des usages - Traitement des parties aériennes

Culture	Cible	Dose homologuée (mL/ha)	Nombre max. d'appl.	Stade d'appl. (Délai avant récolte)	ZNT aquatique
Céréales d'hiver : Avoine Blé tendre Blé dur Triticale Orge Seigle	Dicotylédones annuelles	Application avant repos végétatif : 75 mL/ha	1/an*	Entre les stades BBCH 11 et BBCH 20 (Max. BBCH 20)	20 mètres dont DVP** 20 mètres
		Application après reprise de végétation : 125 mL/ha	1/an*	Avoine, blé dur, triticale, seigle : entre les stades BBCH 11 et BBCH 32 (Max. BBCH 32) Blé tendre, orge : entre les stades BBCH 11 et BBCH 39 (Max. BBCH 39)	20 mètres dont DVP** 5 mètres
Céréales de printemps : Avoine Blé tendre Blé dur Orge Seigle	Dicotylédones annuelles	125 mL/ha	1/an*	Avoine, blés, seigle : entre les stades BBCH 11 et BBCH 32 (Max. BBCH 32) Orge : entre les stades BBCH 11 et BBCH 39 (Max. BBCH 39)	5 mètres

* Une application maximum par an et par culture.

** DVP : dispositif végétalisé permanent non traité

BBCH 11 : première feuille étalée

BBCH 20 : aucune talle visible

BBCH 32 : deuxième nœud est au plus à 2 cm au-dessus du premier nœud

BBCH 39 : le limbe de la dernière feuille est entièrement étalé, la ligule est visible

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse:

<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

Spectre d'efficacité

FLORASUSTAR à 125 mL/ha sur adventices levées	
Coquelicot (< 5 cm de haut) Gaillet gratteron Helminthie fausse vipérine Lampagne commune Matricaires Mouron des oiseaux Renoncule des marais Repousse de colza Sanve	Très sensible (95 - 100% d'efficacité)
Ammi élevé Bleuet (stade rosette) Coquelicot (> 5 cm de haut) Géranium à feuilles rondes (stade jeune) Miroir de venus Peigne de Vénus (stade jeune) Ravenelle (stade rosette) Renouée liseron Séneçon commun (stade jeune)	Sensible (85 - 94% d'efficacité)
Renouée persicaire	Moyennement sensible (70 - 84% d'efficacité)
Chardon des champs Grande oseille Rumex à feuilles obtuses	Peu sensible (50 - 69% d'efficacité)
Lamiers Pensées Renouée des oiseaux (développée) Véroniques	Très peu sensible (moins de 50% d'efficacité)

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

Appliquer FLORASUSTAR sur des adventices levées. Appliquer préférentiellement sur des adventices jeunes.

Appliquer FLORASUSTAR à 75 mL/ha maximum en automne ou à 125 mL/ha maximum en sortie d'hiver / printemps, les conditions les plus optimales pour l'efficacité de FLORASUSTAR étant celles de sortie d'hiver.

Traiter sur une culture bien implantée en bon état végétatif.

N'utiliser FLORASUSTAR que sur des adventices ne présentant pas de résistance aux inhibiteurs de l'ALS.

Ne pas utiliser dans le cas de légumineuses semées sous céréales.

Céréales :

FLORASUSTAR s'utilise à partir du stade BBCH 11 de la culture (première feuille étalée) jusqu'au stade :

- BBCH 20 (aucune talle visible) pour les applications d'automne avant repos végétatif

- BBCH 32 (2 nœuds) pour l'avoine, le blé tendre de printemps, le blé dur, le triticale, et le seigle

- BBCH 39 (limbe de la dernière feuille entièrement étalé, ligule visible) pour le blé tendre d'hiver et l'orge.

Conditions météorologiques

L'efficacité de FLORASUSTAR est peu influencée par les températures au moment de l'application. Cependant il est recommandé de réaliser les applications lorsque la température de l'air est supérieure à 5°C et inférieure à 25°C (à l'ombre).

Traiter par temps calme, sans vent (< 5 m/seconde), pour éviter toute dérive de pulvérisation. Éviter toute dérive sur les cultures adjacentes, particulièrement si celles-ci sont sensibles (betterave, colza, pois, cultures légumières, cultures ornementales, vigne, vergers, etc.).

Délai sans pluie après l'application : 1 heure minimum.

GROUPE 2 HERBICIDE

FLORASUSTAR®

HERBICIDE

CÉRÉALES À PAILLE

Suspension concentrée (SC)
50 g/L (4.85% p/p) de florasulame

lifescientific®



Consulter ce livret avant toute utilisation.
RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL
RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.
Fiche de Données de Sécurité disponible sur :
www.quickfds.com.
N° de lot et date de fabrication : voir emballage
Fabriqué en UE
Distribué par : Life Scientific France, 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest.
www.lifescientific.com



FLORASUSTAR® est un herbicide anti-doctylédones de post-lévé des céréales à paille. Très efficace sur Gaillet, il s'utilise à la dose de 75 à 125 mL/ha (voir détails à l'intérieur du livret).

Détenteur de l'AMM et EMB : Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Ireland
Type d'action : Herbicide de post-lévé (HRAC 2 [anciennement B])
Formulation : **Suspension concentrée (SC)**
Composition : **50 g/L (4.85% p/p) de florasulame**

ATTENTION



FLORASUSTAR® (N° d'A.M.M. : 2150130)

- H410 **Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**
EUH208 Contient de la 1,2-Benzisothiazolin-3-one. Peut déclencher une réaction allergique.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit à une dose supérieure à 75 mL/ha avant repos végétatif.
SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit à une dose supérieure à 75 mL/ha avant repos végétatif.
SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur céréales d'hiver.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les applications avant repos végétatif.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications après reprise de végétation sur céréales d'hiver.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur céréales de printemps.
Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013):
Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
Délai de rentrée : 6 heures.

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. **En cas de projection dans les yeux** : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin et consulter un spécialiste. **En cas d'inhalation** : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. **En cas d'ingestion** : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité. En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

UFI : RRH1-88RA-F00H-W1AD

GTIN 05391534940517



5

17011040780_V11

Mélanges extemporanés

Sur orge, ne pas mélanger FLORASUSTAR avec des triazoles.

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Avant de commencer le remplissage de la cuve du pulvérisateur, s'assurer que celle-ci est propre et ne contient aucun résidu d'un traitement précédent.

Remplir au 3/4 la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de FLORASUSTAR dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire à l'application. Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

Rincer soigneusement 3 fois le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

Volume de bouillie

Utiliser FLORASUSTAR dans un volume de bouillie de 100 à 400 L/ha.

Cultures de remplacement

Pour les cultures de remplacement en cas d'échec de la céréale d'hiver traitée avec FLORASUSTAR, il est possible de ressemer sans labour une céréale de printemps, une graminée fourragère ou du maïs (pour le maïs, respecter une période de 30 jours entre l'application et le re-semis).

Cultures suivantes

Dans le cadre d'une rotation normale après une culture traitée avec FLORASUSTAR, toute culture est possible exceptée les cultures maraichères et florales pour lesquelles il conviendra de consulter votre conseiller technique habituel.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou présentant des modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Stocker la préparation à une température supérieure à -5°C.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION / MÉLANGE / CHARGEMENT ET NETTOYAGE	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	
GANTS en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (NF EN 16523-1+A1 (type A)) à usage unique (NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C))	Réutilisables	À usage unique si intervention sur le matériel de pulvérisation*	À usage unique si intervention sur le matériel de pulvérisation*	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire			
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie II type PB(3)	ET EPI partiel			

* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. DANS CE CAS, LES GANTS DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

** EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Un nettoyage complet du matériel de pulvérisation est important afin d'éviter tout risque de phytotoxicité lors d'une utilisation ultérieure du pulvérisateur.

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être vidée puis rincée à l'eau claire.

Remplir à nouveau entièrement la cuve avec de l'eau et un produit nettoyant adapté. Faire fonctionner l'agitation pendant un quart d'heure et vider.

Rincer de nouveau la cuve avec de l'eau claire.

Nettoyer le reste de l'appareil (rampe, circuit, buses...) avec de l'eau et un produit nettoyant adapté.

Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VA.LOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VA.LOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ **N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.**



▶ **Protégez votre santé et celle de votre entourage.**



▶ **Surveillez les conditions météorologiques.**



▶ **Protégez les points d'eau.**



▶ **Protégez les pollinisateurs.**



▶ **Préservez la faune sauvage.**



D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/)

FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Property of Life Scientific
Do Not Copy